



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 02 avril 2026

Le 02 avril 2026 à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Étaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, M. Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

DATE DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Était absent représenté :

NEANT.

Était excusé :

NEANT.

Était absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 027 / 2026 – 5.3 :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation du Correspondant Défense

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la Circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal de Chailles intervenue le 20 mars 2026 suite aux résultats du 1^{er} tour des élections municipales du 15 mars 2026,

Vu le rapport présenté,

Considérant la nécessité de désigner un Correspondant Défense pour la Ville de Chailles parmi les membres du Conseil Municipal,

Considérant qu'il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation,

Considérant que le Maire a procédé à l'enregistrement des candidatures à la fonction de Correspondant Défense de la Ville de Chailles ainsi qu'il suit :

o M. Eric COUSIN

et invité chaque conseiller à voter à bulletin secret.

7505 JVA

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le **09 AVR. 2026**

ID : 041-214100323-20260402-041032027_2026-DE

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 23 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| - Suffrages exprimés : | 23 |
| - Majorité absolue : | 12 |

M. Eric COUSIN obtient 23 voix.

A été élu

M. Eric COUSIN, Correspondant Défense de la Ville de Chailles.

Il est pris acte que ce dernier représentera la Ville de Chailles auprès de toutes les instances en qualité de Correspondant Défense.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 03 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,



Florent MARMAGNE

